

### **École de Bregille Village - Désaffectation**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Par lettre du 12 janvier 1993, Monsieur l'Inspecteur d'Académie informait la Ville du retrait du poste d'instituteur à l'école de Bregille Village.

Ainsi l'activité de cette école qui ne comportait qu'une classe se termine à la fin de l'année scolaire en cours.

En conséquence, pour permettre une autre utilisation de ce bâtiment, il y a lieu de solliciter la désaffectation de cette école, portant sur les terrains, les locaux scolaires et les meubles.

**M. GRAPPIN :** Je viens d'apprendre que lors de la réunion de la Municipalité du 21 juin, vous aviez retenu de déplacer le bureau de vote de l'école de Bregille Village vers l'école des Prés de Vaux. Je voulais simplement vous signaler qu'actuellement 80 % des électeurs résident à proximité de l'école de Bregille Village, pourcentage qui sera encore augmenté avec la construction de logements sociaux rue Fabre dont on a parlé tout à l'heure. Le déplacement du bureau de vote à plus d'un kilomètre va procurer une gêne pour certains habitants. Il faut trouver une solution pour maintenir ce bureau de vote actuel, et je pense que le Théâtre des Manches à Balai, futur utilisateur des locaux, pourrait mettre à disposition le temps des élections un local permettant aux habitants du quartier de venir accomplir leur devoir électoral. Je vous demande de réfléchir sur ce problème Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** On y réfléchira, mais pour l'instant ce sont seulement des propositions qui sont faites.

**M. GRAPPIN :** D'après le compte rendu qu'on a reçu aujourd'hui de la Municipalité du 21 juin, vous auriez bien retenu la solution de déplacer ce bureau de vote.

**M. LE MAIRE :** C'est vrai mais on prend note de votre observation qui sera examinée par notre collègue Pierre RUEFF puisque cela relève de sa délégation.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la désaffectation de cette école.